

CNAOC

Livret institutionnel



“La défense des appellations d’origine est notre raison d’être.”

Ce rôle est d’autant plus important, dans un contexte où les AOC font face à des enjeux majeurs : important renouvellement des générations dans les 5 ans à venir, déconsommation globale de vins, forte inflation et un foncier difficile à transmettre.

C’est l’équilibre entre nos diversités régionales, notre dynamisme économique et la qualité de ce que nous produisons qui fait la force des AOC, et derrière elles, celle de toute la filière viticole française. C’est la raison pour laquelle nous avons entamé une réflexion stratégique qui nous a amené à **redéfinir notre plan d’action et nos priorités** pour relever ensemble le défi d’une viticulture en AOC toujours plus forte, plus résiliente et fière d’elle-même.



Jérôme Bauer

Président de la Cnaoc



Confédération des producteurs
de vins et eaux-de-vie
à Appellations d’Origine Contrôlées

12, rue Sainte-Anne
75001 | PARIS

+33 (0)1 42 61 21 25
contact@cnaoc.org

Président
Jérôme Bauer

Les membres de l’équipe
Fanny Ducrocq, Nadine Mares,
Charlotte Barotin

Conception graphique
Victor Miellin



Défendre les appellations

Soutenir les exploitations viticoles et les opérateurs face à des aléas climatiques répétés.

Élaborer un cadre législatif et réglementaire français et européen juste pour la viticulture AOC.

Porter la voix des AOC auprès des instances nationales de la filière et à l'externe.

Le CNAOC c'est ...

17 fédérations régionales sur tout le territoire français.

86% des exportations de vins et spiritueux en AOC français.

Une présence nationale dans les organisations viticoles (AGPV, Vin & Société, INAO, FAM, IFV).

Une présence en Europe en tant que membre fondateur d'EFOW (fédération européenne des vins d'origine).

Les problématiques des AOC viticoles sont spécifiques. Nos priorités stratégiques le sont aussi.

01

Protéger les appellations d'origine contrôlées

Notre priorité : Préserver une réglementation viticole spécifique pour mieux gérer nos appellations et nos spécificités.

EN ACTION →

Réforme européenne des Indications Géographiques : la proposition législative initiale considérablement améliorée grâce à l'action de la Cnaoc avec EFOW.

Lancée en 2022 par la Commission, cette réforme menaçait directement la gestion de nos signes de qualité. La Cnaoc, avec ses fédérations régionales et EFOW se sont fortement mobilisées auprès des députés européens et nationaux pour faire reconnaître le rôle particulier de la viticulture dans le système des Indications Géographiques. La réforme garantit désormais le maintien des spécificités du secteur vitivinicole via le "paquet vin".

Le texte définit également clairement les compétences des États membres et des institutions européennes en ce qui concerne la gestion du système IG et le cahier des charges.





02

Protéger le vignoble et la santé des consommateurs

Notre priorité : Réussir la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique tout en conservant la typicité des produits AOC.

“Nous avons redéfini notre stratégie et nos priorités avec l'ambition de renforcer nos Appellations.”

03

Défendre les producteurs

Notre priorité : Faciliter l'installation et la transmission des exploitations viticoles

EN ACTION →

La Cnaoc obtient une réglementation spécifique pour l'étiquetage de la liste des ingrédients et le report de la mise en œuvre de l'obligation.

Grâce à notre mobilisation avec notre fédération européenne (EFOW), nous avons négocié l'aménagement des règles d'étiquetage et de déclaration nutritionnelle pour s'adapter à nos spécificités. L'acte délégué européen étant tardif, nous avons obtenu un délai supplémentaire pour que nos producteurs soient prêts.

Les vins produits avant le 8 décembre 2023 ne sont pas concernés par l'étiquetage et la déclaration nutritionnelle.

04

Réguler nos marchés et notre production

Disposer d'outils de régulation de notre offre pour préserver la qualité de notre production

EN ACTION →

La Cnaoc négocie avec la filière des dispositifs de soutien pour la distillation de crise et l'arrachage. Face à une situation de crise de marché majeure, la filière viticole a demandé la mise en place de mesures d'accompagnement dont une mesure de distillation de crise et un financement à l'arrachage.

La Cnaoc a demandé avec les acteurs de la filière à débloquer des fonds européens et français pour la mise en œuvre de ces dispositifs. La mesure de distillation de crise a été fortement mobilisée par les vignerons, les coopératives et les négociants : plus de 4.4 millions d'hectolitres ont été apportés, ce qui a conduit à un déblocage de fonds supplémentaires.

La Cnaoc mène en parallèle un travail sur les questions d'adaptation des superficies en production pour redimensionner le vignoble aux attentes actuelles du marché.

Les AOC, première filière viticole française

500 000 emplois

sont générés par la viticulture
sur le territoire

70%

de la surface cultivée en
France est cultivée en AOC
60% vins et 10% eaux-de-vie

2^e

les vins et spiritueux
sont les 2^e contributeurs
à la balance commerciale
15,5 milliards d'euros en 2022

45%

du vin produit en
France est AOC
45% de la production totale,
2% de la Surface Agricole Utile



Le Conseil d'administration

Une Assemblée Générale composée d'environ 100 administrateurs désignés par les fédérations régionales adhérentes à la CNAOC. Le nombre de délégués par fédération est fonction des volumes de vins ou eaux-de-vie de vin à AOC sortis des chais des producteurs. L'Assemblée générale est convoquée au moins deux fois par an.

Un Conseil d'administration composé de 21 viticulteurs, désignés par leur fédération respective. Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois. Il définit la politique générale de la Confédération.

Jérôme Bauer	Président de la Cnaoc
Eric Pastorino	Secrétaire général, Fédération Régionale des Vins AOC du Sud-Est
Jean-Marie Garde	Secrétaire général adjoint, Fédération des Grands Vins de Bordeaux
Maxime Toubart	Vice-Président, Syndicat Général des Vignerons de Champagne
Joël Forgeau	Vice-Président, Confédération des Vignerons de Val-de-Loire
Thibault Huber	Trésorier, Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne
Julien Barlet	Fédération des Vins de Savoie-Bugey-Dauphiné
Anthony Brun	Union Générale des Viticulteurs de Cognac
Eric Chadourne	Fédération des Vins de Bergerac et Duras
Valérie Closset	Société de Viticulture du Jura
Paul Dabadie	Fédération des Vins du Sud-Ouest
Gilles Ehrhart	Association des Viticulteurs d'Alsace
François Faget	Syndicat de défense des appellations des vignobles Armagnac Gascogne
Stéphane Gabard	Fédération des Grands Vins de Bordeaux
Philippe Guérin	Confédération Nationale des Producteurs de Vins de Liqueur à AOC
Denis Guthmuller	Syndicat des Côtes du Rhône
Jean-Marc Lafont	ODG des crus du Beaujolais
Jean-Philippe Mari	Fédération Sud des Producteurs de Vin à AOC
Thibault Roger	Fédération des Unions Viticoles du Centre
Bernard Rouby	Confédération de la Production des Vins Doux Naturels

